

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 JUIN 2025

Le seize juin DEUX MILLE VINGT-CINQ, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Aimé PERRET, Maire.

Présents : Aimé PERRET, Noëlle MAZZOTTA, Pierre MARTINET, VIDAL Corinne, Daniel GROS, Helga KOCH, Thierry PERRET et PERRET Valérie.

Absents excusés : GRUART Philippe (procuration à MARTINET Pierre) et EHLIG Christian (procuration à Noëlle MAZZOTTA).

Secrétaire de séance : Valérie PERRET

Conseillers en exercice : 10

Date de convocation : 06 juin 2025

Votants : 10

Présents : 08

N° de la délibération	Délibération	Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,	Vote
2025-068	Attribution du marché de réhabilitation de la station d'épuration du chalet Chinal Donat à Plan Bouchet	- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise TP MANNO sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés.	Unanimité Votants : 10
2025-069	Attribution du marché de travaux de création d'alimentation en eau potable avec raccordement sur le réseau existant et création d'une chambre de comptage au Planet	- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement d'entreprises GECCO/MAURO sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés.	Unanimité Votants : 10
2025-070	Marché de construction du petit collectif du Crêt du Vié – Lot 7 Cloisons doublage plafond – Avenant 1	- Approuve l'avenant n°1 au marché de construction du petit collectif du Crêt du Vié, lot 7 : Cloisons doublage plafonds – SONZOGNI Vincent pour un montant de 13 487.20 € HT. - Autorise Monsieur le Maire à le signer.	Unanimité Votants : 10
2025-071	Marché de construction du petit collectif du Crêt du Vié – Lot 1 Terrassement VRD – Avenant 2	- Approuve l'avenant n°1 au marché de construction du petit collectif du Crêt du Vié, lot 1 : Terrassement VRD – TPLP pour un montant de 60 007.00 € HT. - Autorise Monsieur le Maire à le signer.	Unanimité Votants : 10

2025-072	Marché de construction du hangar à sel – Lot 2 Gros oeuvre – Avenant 1	- Approuve l'avenant n°1 au marché de construction d'un hangar à sel et de stockage, lot 2 : Gros oeuvre – Entreprise LACROIX pour un montant de 28 335.25 € HT. - Autorise Monsieur le Maire à le signer.	Unanimité Votants : 10
2025-074	Demande de subvention pour la consolidation des voûtes de l'ancien relais de diligences à Francoz	- Approuve les demandes de subvention au titre du FDEC et du FAST pour la consolidation des voûtes de l'ancien relais de diligences. - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.	Unanimité Votants : 10
2025-075	Subvention exceptionnelle à l'association Grizzly Bike	- Accorde une subvention de 50 € à l'association Grizzly Bike Maurienne de Saint-Martin-sur-la-Chambre. - Précise que cette subvention sera prélevée sur les réserves exceptionnelles de l'article 65748 du budget communal 2025.	Unanimité Votants : 10
2025-076	Non exerce le droit de préemption dans le cadre d'une vente de biens à Casse-Combe – Parcelles G170, G189, G1887, G1891, G1896, G1898, G1901, G1905, G1911, G1915, G1921, G1927, G1929, G1935, G1938, G1941, G1943, G1945 et G2022	- Décide de ne pas exercer son droit de préemption	Unanimité Votants : 10
2025-077	Non exerce le droit de préemption dans le cadre d'une vente de biens à Pierre Plate – Parcelles C230 et C408	- Décide de ne pas exercer son droit de préemption	Unanimité Votants : 10
2025-078	Non exerce le droit de préemption dans le cadre d'un échange de biens à Orelle – Parcelles B226, B2524 et B2526 (1/2 indivise)	- Décide de ne pas exercer son droit de préemption	Unanimité Votants : 10
2025-079	Non exerce le droit de préemption dans le cadre d'un échange de biens à Orelle – Parcelle B2526 (1/2 indivise)	- Décide de ne pas exercer son droit de préemption	Unanimité Votants : 10

A Orelle, le 17 juin 2025

Le Maire,

Aimé PERRET

